

ORDONNANCE COLLECTIVE

APPLICATION DE SHAMPOING KÉTOCONAZOLE (NIZORAL 2%) LORS DE DERMATITE SÉBORRHÉIQUE

Date d'entrée en vigueur 2024-05-17

Incluant un protocole Oui Non

Adopté par Direction des soins infirmiers (DSI)
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Date de révision 2024-04-02

Date de fin de la période de validité 2027-04-02

1. Objet

1.1 Description

- Application de shampoing de kétoconazole 2% chez les résidents atteints de dermatite séborrhéique.

1.2 But

- Traitement de la dermatite séborrhéique.

2. Professionnels habilités

- Infirmiers(ères) des secteurs d'activités cliniques visés possédant les connaissances et les compétences requises.

3. Activités réservées

3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmiers(ères)
 - Initier une mesure diagnostique et thérapeutique selon une ordonnance.
 - Administrer et ajuster des médicaments et d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

3.2 Autre professionnel visé par l'ordonnance collective

- Candidat(e)s à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) à la demande de l'infirmier(ère)
- Infirmier(ère)-auxiliaire à la demande de l'infirmier(ère)
- Candidat(e)s à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) à la demande de l'infirmier(ère)
- Externe en soins infirmiers à la demande de l'infirmier(ère)

4. Secteurs d'activités visés

- Les Maisons des aînés (MDA) et Maisons des aînés et alternatives (MDAA) ainsi que tous les centres d'hébergement et de soins de longue durée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS incluant les différentes unités : l'unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF), l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) et l'unité de courte durée gériatrique (UCDG)

5. Médecin répondant

- Médecins répondants pour les différents centres d'hébergement et de soins de longue durée de l'Estrie.

6. Indications et conditions d'initiation

6.1 Groupes de personnes visées

- Toute la clientèle adulte hébergée dans les secteurs d'activités visés.

6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Manifestation de dermatite séborrhéique du cuir chevelu ou de la barbe, se caractérisant par un début progressif de desquamation diffuse, sèche ou grasse associée ou non à un prurit et un érythème.

7. Contre-indications et limites

- Hypersensibilité au kétoconazole
- Présence d'une plaie au cuir chevelu ou à la barbe
- Ne pas appliquer en présence de pustules ou de vésicules
- Ne pas appliquer en présence de signes de cellulite (rougeur, œdème, chaleur et douleur avec la possibilité de fièvre)

8. Procédure

1. Sur cheveux mouillés, bien appliquer sur tout le cuir chevelu ou la barbe et masser. Temps de contact 3 à 5 minutes puis rincer à l'eau tiède. Évitez tout contact avec les yeux.
2. Appliquer le shampoing kétoconazole 2% de 5 à 10 ml, 2 fois/semaine durant 4 semaines.
3. Si une amélioration est notée, diminuer la fréquence d'application à 1 fois/semaine jusqu'à la disparition des symptômes.
4. Durée de traitement maximal : 8 semaines

5. Aviser le médecin :

- a. S'il y a aggravation des symptômes
 - b. S'il y a apparition d'irritation importante ou d'éruption cutanée.
 - c. Si aucune amélioration n'est notée après 2 semaines de traitement.
6. Les médicaments peuvent être administrés pendant une période maximale de **8 semaines**. Ce délai expiré, une ordonnance médicale individuelle doit en autoriser l'administration.
 7. Les médicaments ou traitements administrés doivent être inscrits sur une ordonnance médicale, sur la feuille d'administration des médicaments et répertoriés dans le dossier de l'utilisateur.
 8. En situation d'initiation répétitive de cette même ordonnance (2 fois/6mois), informer le médecin traitant à sa prochaine visite médicale ou avant, selon son jugement clinique.

9. Sources

Ordonnance collective du centre de santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière, 2007

Monographie de produit : Nizoral 2% shampoing, Kramer Laboratories, révisé le 5/03/2019, [En ligne], consulté le 13/11/2023

10. Processus d'élaboration**10.1 Rédaction**

Nom :	Lapointe	Prénom :	Jessica	Médecin de famille, SPA, IUGS	Date :	2024/01/08
Nom :	Dumas	Prénom :	Marie-Ève	Pharmacienne, IUGS	Date :	2024/01/08

10.2 Consultation/collaboration

Nom :	Tzouannis	Prénom :	Nicholas	Médecin de famille, CHSLD, IUGS	Date :	2024/01/23
Nom :	Carignan	Prénom :	Benoit	Médecin de famille, CHSLD, IUGS	Date :	2024/01/23
Nom :	Grégoire	Prénom :	Annie	Infirmière conseillère cadre clinicienne	Date :	2024/01/08
Nom :	Nadeau	Prénom :	Randy	Infirmier, Chef d'unité CHSLD	Date :	2024/01/08
Nom :	Thibault	Prénom :	René	Pharmacien-Chef adjoint, IUGS	Date :	2024/01/08
Nom :	Belleville	Prénom :	Anik	GR Centre d'hébergement Villa-Bonheur, DHSLD	Date :	2024/03/11

10.3 Validation

Nom :		Prénom :		, Titre du collaborateur	Date :	
Nom :		Prénom :		, Titre du collaborateur	Date :	

10.4 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires

11. Processus d'adoption

Nom, prénom : Bolduc, Brigitte Signature : Document original signé , Président du CMDP Date : 2024-04-09

Nom, prénom : Bourgault, Patricia Signature : Document original signé , Directrice des soins infirmiers DSI Date : 2024-05-17

12. Historique des révisions

Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :
Nom :	Prénom :	Date :